



**Madame la présidente du Conseil
Départemental des Alpes de Haute Provence
Mme Eliane BAREILLE
13, rue du docteur Romieu CS 70216
04995 DIGNE-LES-BAINS CEDEX 9**

**Mobilisation inter-associative et inter-fédérale
Relative aux mesure de l'accord Laforcade – Ségur de la santé**

**Objet : Conséquences du Ségur de la santé / attractivité des métiers du soin et de
l'accompagnement**

Madame la présidente du conseil départemental des Alpes de Haute Provence,

Vous avez été dernièrement élue présidente du conseil départemental et nous vous en félicitons.

Nous souhaitons attirer immédiatement votre attention sur la situation des professionnels du secteur social et médico-social œuvrant dans le secteur de l'accompagnement des situations de handicap, du grand âge, de la protection de l'enfance, de la lutte contre les exclusions et la protection juridique des majeurs. Ils ont contribué de manière continue à la gestion de la crise Covid-19, en assurant des missions de soins et d'accompagnement de proximité auprès des plus vulnérables pendant toute la pandémie.

Ces derniers mois, nous avons régulièrement alerté le gouvernement sur les effets collatéraux négatifs du Ségur de la santé pour la question de l'attractivité des métiers du soin et de l'accompagnement dans les services et établissements sociaux et médico-sociaux.

Créant un secteur à deux vitesses - les EHPAD et l'hôpital d'un côté, le reste du secteur social et médico-social de l'autre - les effets du Ségur de la Santé ont été catastrophiques pour note secteur non revalorisé : fuite des compétences vers les secteurs mieux rémunérés, dégradation du climat social, mouvements de grève, difficultés de recrutement, fragilisation des équipes confrontées à une baisse des taux d'encadrement, tensions interpersonnelles entre les professionnels du soin et de l'accompagnement...

Le constat est aujourd'hui sans appel : le Ségur de la santé a exacerbé les difficultés de nos organisations précisément au moment où il importait de les soutenir après un an et demi de fonctionnement marqué par la gestion du COVID.



La mission *Laforcade* voulue par le gouvernement pour rechercher des solutions a été l'occasion pour nous d'exprimer ces constats et nos craintes quant au maintien de l'attractivité de notre secteur : ces craintes ont été entendues mais seulement en partie.

En effet, les récentes annonces du gouvernement ne sont pas à la hauteur des attentes des organismes gestionnaires et des professionnels. Elles viennent altérer encore plus le fonctionnement de nos établissements, et les conséquences pour la qualité de l'accueil et l'accompagnement des personnes. Si la revalorisation de la rémunération de certains de nos professionnels à compter de 2022 constitue un progrès, la fracture reste béante entre les personnels, mais aussi entre les établissements qui vont devoir faire face à des différences de vision entre financeurs. Elle a pour effet direct de mettre en concurrence des structures appartenant à une même branche professionnelle, voire à un même employeur, sur les recrutements de personnels.

Si l'accord de méthode constitue une avancée, elle n'est que partielle, laissant de côté bon nombre de salariés des structures sociales et médico-sociales financés par l'assurance maladie, les départements et l'Etat, fragilisant les organisations et les collectifs de travail.

Nos établissements et services sont mis en tension, confrontés au risque d'une application doublement différenciée des mesures de revalorisation des professionnels du social et médico-social (selon le métier, selon le financeur). Cette différence de traitement des financeurs fragilise les organismes gestionnaires qui auront l'obligation d'appliquer les revalorisations de manière homogène à qualification/formation/diplôme identique...

Aujourd'hui nos associations sont engagées dans un vaste mouvement de transformation de leur offre de service : il est essentiel que les pouvoirs publics accompagnent les acteurs dans cette transformation. Cette transformation passera inéluctablement par une prise en compte de l'évolution nécessaire des pratiques professionnelles et des conditions de travail. Le maintien du niveau d'engagement et de motivation de nos professionnels reste la clé de la réussite de ce chantier important.

Sur ce point, le Ségur de la santé – même corrigé pour partie par l'accord de méthode – n'est pas de nature à accompagner ce mouvement, et ne favorise pas la reconnaissance des professionnels impliqués dans la mise en œuvre de la transformation de notre offre. Cette reconnaissance passe forcément par une revalorisation des salaires et la mise en place de parcours professionnels.

Nous savons que vous prendrez en compte cette problématique pour dégager les financements nécessaires au rétablissement d'une situation juste et équitable en faveur de la reconnaissance du travail et de l'engagement de tous les professionnels du secteur social et médico-social.



Nous souhaitons vivement pouvoir compter sur vous dans la démarche en cours en faveur de l'attractivité des métiers du secteur, notamment en participant à la conférence des financeurs prévue par l'accord *Laforcade*.

Nous vous prions de croire, Madame la présidente, en notre sincère considération.

Pour l'ensemble des fédérations et associations impliquées dans la mobilisation régionale,

Erick FOURNIER

Directeur Régional PACAC APF France handicap

erick.fournier@apf.asso.fr

07.88.87.45.65



 Unapei Alpes Provence

Direction Régionale APF France Handicap

Provence – Alpes – Côte d'Azur – Corse

210 rue Jean de Guiramand, 1329 AIX EN PROVENCE

Tél : 04 42 37 07 87

E-mail : dr.pacacorse@apf.asso.fr



**Monsieur le président du Conseil
Départemental des Hautes Alpes
Monsieur Jean-Marie BERNARD
Place Saint Arnoux - CS 66005
05008 GAP Cedex**

**Mobilisation inter-associative et inter-fédérale
Relative aux mesure de l'accord Laforcade – Ségur de la santé**

**Objet : Conséquences du Ségur de la santé / attractivité des métiers du soin et de
l'accompagnement**

Monsieur le président du conseil départemental des Hautes Alpes,

Vous avez été dernièrement élu président du conseil départemental et nous vous en félicitons.

Nous souhaitons attirer immédiatement votre attention sur la situation des professionnels du secteur social et médico-social œuvrant dans le secteur de l'accompagnement des situations de handicap, du grand âge, de la protection de l'enfance, de la lutte contre les exclusions et la protection juridique des majeurs. Ils ont contribué de manière continue à la gestion de la crise Covid-19, en assurant des missions de soins et d'accompagnement de proximité auprès des plus vulnérables pendant toute la pandémie.

Ces derniers mois, nous avons régulièrement alerté le gouvernement sur les effets collatéraux négatifs du Ségur de la santé pour la question de l'attractivité des métiers du soin et de l'accompagnement dans les services et établissements sociaux et médico-sociaux.

Créant un secteur à deux vitesses - les EHPAD et l'hôpital d'un côté, le reste du secteur social et médico-social de l'autre - les effets du Ségur de la Santé ont été catastrophiques pour note secteur non revalorisé : fuite des compétences vers les secteurs mieux rémunérés, dégradation du climat social, mouvements de grève, difficultés de recrutement, fragilisation des équipes confrontées à une baisse des taux d'encadrement, tensions interpersonnelles entre les professionnels du soin et de l'accompagnement...

Le constat est aujourd'hui sans appel : le Ségur de la santé a exacerbé les difficultés de nos organisations précisément au moment où il importait de les soutenir après un an et demi de fonctionnement marqué par la gestion du COVID.



La mission *Laforcade* voulue par le gouvernement pour rechercher des solutions a été l'occasion pour nous d'exprimer ces constats et nos craintes quant au maintien de l'attractivité de notre secteur : ces craintes ont été entendues mais seulement en partie.

En effet, les récentes annonces du gouvernement ne sont pas à la hauteur des attentes des organismes gestionnaires et des professionnels. Elles viennent altérer encore plus le fonctionnement de nos établissements, et les conséquences pour la qualité de l'accueil et l'accompagnement des personnes. Si la revalorisation de la rémunération de certains de nos professionnels à compter de 2022 constitue un progrès, la fracture reste béante entre les personnels, mais aussi entre les établissements qui vont devoir faire face à des différences de vision entre financeurs. Elle a pour effet direct de mettre en concurrence des structures appartenant à une même branche professionnelle, voire à un même employeur, sur les recrutements de personnels.

Si l'accord de méthode constitue une avancée, elle n'est que partielle, laissant de côté bon nombre de salariés des structures sociales et médico-sociales financés par l'assurance maladie, les départements et l'Etat, fragilisant les organisations et les collectifs de travail.

Nos établissements et services sont mis en tension, confrontés au risque d'une application doublement différenciée des mesures de revalorisation des professionnels du social et médico-social (selon le métier, selon le financeur). Cette différence de traitement des financeurs fragilise les organismes gestionnaires qui auront l'obligation d'appliquer les revalorisations de manière homogène à qualification/formation/diplôme identique....

Aujourd'hui nos associations sont engagées dans un vaste mouvement de transformation de leur offre de service : il est essentiel que les pouvoirs publics accompagnent les acteurs dans cette transformation. Cette transformation passera inéluctablement par une prise en compte de l'évolution nécessaire des pratiques professionnelles et des conditions de travail. Le maintien du niveau d'engagement et de motivation de nos professionnels reste la clé de la réussite de ce chantier important.

Sur ce point, le Ségur de la santé – même corrigé pour partie par l'accord de méthode – n'est pas de nature à accompagner ce mouvement, et ne favorise pas la reconnaissance des professionnels impliqués dans la mise en œuvre de la transformation de notre offre. Cette reconnaissance passe forcément par une revalorisation des salaires et la mise en place de parcours professionnels.

Nous savons que vous prendrez en compte cette problématique pour dégager les financements nécessaires au rétablissement d'une situation juste et équitable en faveur de la reconnaissance du travail et de l'engagement de tous les professionnels du secteur social et médico-social.



Nous souhaitons vivement pouvoir compter sur vous dans la démarche en cours en faveur de l'attractivité des métiers du secteur, notamment en participant à la conférence des financeurs prévue par l'accord *Laforcade*.

Nous vous prions de croire, Monsieur le président, en notre sincère considération.

Pour l'ensemble des fédérations et associations impliquées dans la mobilisation régionale,

Erick FOURNIER

Directeur Régional PACAC APF France handicap

erick.fournier@apf.asso.fr

07.88.87.45.65



Direction Régionale APF France Handicap

Provence – Alpes – Côte d'Azur – Corse

210 rue Jean de Guiramand, 13290 AIX EN PROVENCE

Tél : 04 42 37 07 87

E-mail : dr.pacacorse@apf.asso.fr





**Monsieur le président du Conseil
Départemental des Alpes-Maritimes
Monsieur Charles Ange GINESY
Centre administratif départemental
147 boulevard du Mercantour - B.P 3007
06201 NICE Cedex 3**

**Mobilisation inter-associative et inter-fédérale
Relative aux mesure de l'accord Laforcade – Ségur de la santé**

**Objet : Conséquences du Ségur de la santé / attractivité des métiers du soin et de
l'accompagnement**

Monsieur le président du conseil départemental des Alpes-Maritimes,

Vous avez été dernièrement élu président du conseil départemental et nous vous en félicitons.

Nous souhaitons attirer immédiatement votre attention sur la situation des professionnels du secteur social et médico-social œuvrant dans le secteur de l'accompagnement des situations de handicap, du grand âge, de la protection de l'enfance, de la lutte contre les exclusions et la protection juridique des majeurs. Ils ont contribué de manière continue à la gestion de la crise Covid-19, en assurant des missions de soins et d'accompagnement de proximité auprès des plus vulnérables pendant toute la pandémie.

Ces derniers mois, nous avons régulièrement alerté le gouvernement sur les effets collatéraux négatifs du Ségur de la santé pour la question de l'attractivité des métiers du soin et de l'accompagnement dans les services et établissements sociaux et médico-sociaux.

Créant un secteur à deux vitesses - les EHPAD et l'hôpital d'un côté, le reste du secteur social et médico-social de l'autre - les effets du Ségur de la Santé ont été catastrophiques pour note secteur non revalorisé : fuite des compétences vers les secteurs mieux rémunérés, dégradation du climat social, mouvements de grève, difficultés de recrutement, fragilisation des équipes confrontées à une baisse des taux d'encadrement, tensions interpersonnelles entre les professionnels du soin et de l'accompagnement...

Le constat est aujourd'hui sans appel : le Ségur de la santé a exacerbé les difficultés de nos organisations précisément au moment où il importait de les soutenir après un an et demi de fonctionnement marqué par la gestion du COVID.



La mission *Laforcade* voulue par le gouvernement pour rechercher des solutions a été l'occasion pour nous d'exprimer ces constats et nos craintes quant au maintien de l'attractivité de notre secteur : ces craintes ont été entendues mais seulement en partie.

En effet, les récentes annonces du gouvernement ne sont pas à la hauteur des attentes des organismes gestionnaires et des professionnels. Elles viennent altérer encore plus le fonctionnement de nos établissements, et les conséquences pour la qualité de l'accueil et l'accompagnement des personnes. Si la revalorisation de la rémunération de certains de nos professionnels à compter de 2022 constitue un progrès, la fracture reste béante entre les personnels, mais aussi entre les établissements qui vont devoir faire face à des différences de vision entre financeurs. Elle a pour effet direct de mettre en concurrence des structures appartenant à une même branche professionnelle, voire à un même employeur, sur les recrutements de personnels.

Si l'accord de méthode constitue une avancée, elle n'est que partielle, laissant de côté bon nombre de salariés des structures sociales et médico-sociales financés par l'assurance maladie, les départements et l'Etat, fragilisant les organisations et les collectifs de travail.

Nos établissements et services sont mis en tension, confrontés au risque d'une application doublement différenciée des mesures de revalorisation des professionnels du social et médico-social (selon le métier, selon le financeur). Cette différence de traitement des financeurs fragilise les organismes gestionnaires qui auront l'obligation d'appliquer les revalorisations de manière homogène à qualification/formation/diplôme identique....

Aujourd'hui nos associations sont engagées dans un vaste mouvement de transformation de leur offre de service : il est essentiel que les pouvoirs publics accompagnent les acteurs dans cette transformation. Cette transformation passera inéluctablement par une prise en compte de l'évolution nécessaire des pratiques professionnelles et des conditions de travail. Le maintien du niveau d'engagement et de motivation de nos professionnels reste la clé de la réussite de ce chantier important.

Sur ce point, le Ségur de la santé – même corrigé pour partie par l'accord de méthode – n'est pas de nature à accompagner ce mouvement, et ne favorise pas la reconnaissance des professionnels impliqués dans la mise en œuvre de la transformation de notre offre. Cette reconnaissance passe forcément par une revalorisation des salaires et la mise en place de parcours professionnels.

Nous savons que vous prendrez en compte cette problématique pour dégager les financements nécessaires au rétablissement d'une situation juste et équitable en faveur de la reconnaissance du travail et de l'engagement de tous les professionnels du secteur social et médico-social.



Nous souhaitons vivement pouvoir compter sur vous dans la démarche en cours en faveur de l'attractivité des métiers du secteur, notamment en participant à la conférence des financeurs prévue par l'accord *Laforcade*.

Nous vous prions de croire, Monsieur le président, en notre sincère considération.

Pour l'ensemble des fédérations et associations impliquées dans la mobilisation régionale,

Erick FOURNIER

Directeur Régional PACAC APF France handicap

erick.fournier@apf.asso.fr

07.88.87.45.65



Direction Régionale APF France Handicap

Provence – Alpes – Côte d'Azur – Corse

210 rue Jean de Guiramand, 13290 AIX EN PROVENCE

Tél : 04 42 37 07 87

E-mail : dr.pacacorse@apf.asso.fr





**Madame la présidente du Conseil
Départemental des Bouches-du-Rhône
Mme Martine VASSAL
Hôtel du département
52, av. St Just
13256 MARSEILLE cedex 20**

**Mobilisation inter-associative et inter-fédérale
Relative aux mesure de l'accord Laforcade – Ségur de la santé**

**Objet : Conséquences du Ségur de la santé / attractivité des métiers du soin et de
l'accompagnement**

Madame la présidente du conseil départemental des Bouches-du-Rhône,

Vous avez été dernièrement élue présidente du conseil départemental et nous vous en félicitons.

Nous souhaitons attirer immédiatement votre attention sur la situation des professionnels du secteur social et médico-social œuvrant dans le secteur de l'accompagnement des situations de handicap, du grand âge, de la protection de l'enfance, de la lutte contre les exclusions et la protection juridique des majeurs. Ils ont contribué de manière continue à la gestion de la crise Covid-19, en assurant des missions de soins et d'accompagnement de proximité auprès des plus vulnérables pendant toute la pandémie.

Ces derniers mois, nous avons régulièrement alerté le gouvernement sur les effets collatéraux négatifs du Ségur de la santé pour la question de l'attractivité des métiers du soin et de l'accompagnement dans les services et établissements sociaux et médico-sociaux.

Créant un secteur à deux vitesses - les EHPAD et l'hôpital d'un côté, le reste du secteur social et médico-social de l'autre - les effets du Ségur de la Santé ont été catastrophiques pour note secteur non revalorisé : fuite des compétences vers les secteurs mieux rémunérés, dégradation du climat social, mouvements de grève, difficultés de recrutement, fragilisation des équipes confrontées à une baisse des taux d'encadrement, tensions interpersonnelles entre les professionnels du soin et de l'accompagnement...

Le constat est aujourd'hui sans appel : le Ségur de la santé a exacerbé les difficultés de nos organisations précisément au moment où il importait de les soutenir après un an et demi de fonctionnement marqué par la gestion du COVID.



La mission *Laforcade* voulue par le gouvernement pour rechercher des solutions a été l'occasion pour nous d'exprimer ces constats et nos craintes quant au maintien de l'attractivité de notre secteur : ces craintes ont été entendues mais seulement en partie.

En effet, les récentes annonces du gouvernement ne sont pas à la hauteur des attentes des organismes gestionnaires et des professionnels. Elles viennent altérer encore plus le fonctionnement de nos établissements, et les conséquences pour la qualité de l'accueil et l'accompagnement des personnes. Si la revalorisation de la rémunération de certains de nos professionnels à compter de 2022 constitue un progrès, la fracture reste béante entre les personnels, mais aussi entre les établissements qui vont devoir faire face à des différences de vision entre financeurs. Elle a pour effet direct de mettre en concurrence des structures appartenant à une même branche professionnelle, voire à un même employeur, sur les recrutements de personnels.

Si l'accord de méthode constitue une avancée, elle n'est que partielle, laissant de côté bon nombre de salariés des structures sociales et médico-sociales financés par l'assurance maladie, les départements et l'Etat, fragilisant les organisations et les collectifs de travail.

Nos établissements et services sont mis en tension, confrontés au risque d'une application doublement différenciée des mesures de revalorisation des professionnels du social et médico-social (selon le métier, selon le financeur). Cette différence de traitement des financeurs fragilise les organismes gestionnaires qui auront l'obligation d'appliquer les revalorisations de manière homogène à qualification/formation/diplôme identique...

Aujourd'hui nos associations sont engagées dans un vaste mouvement de transformation de leur offre de service : il est essentiel que les pouvoirs publics accompagnent les acteurs dans cette transformation. Cette transformation passera inéluctablement par une prise en compte de l'évolution nécessaire des pratiques professionnelles et des conditions de travail. Le maintien du niveau d'engagement et de motivation de nos professionnels reste la clé de la réussite de ce chantier important.

Sur ce point, le Ségur de la santé – même corrigé pour partie par l'accord de méthode – n'est pas de nature à accompagner ce mouvement, et ne favorise pas la reconnaissance des professionnels impliqués dans la mise en œuvre de la transformation de notre offre. Cette reconnaissance passe forcément par une revalorisation des salaires et la mise en place de parcours professionnels.

Nous savons que vous prendrez en compte cette problématique pour dégager les financements nécessaires au rétablissement d'une situation juste et équitable en faveur de la reconnaissance du travail et de l'engagement de tous les professionnels du secteur social et médico-social.



Nous souhaitons vivement pouvoir compter sur vous dans la démarche en cours en faveur de l'attractivité des métiers du secteur, notamment en participant à la conférence des financeurs prévue par l'accord *Laforcade*.

Nous vous prions de croire, Madame la présidente, en notre sincère considération.

Pour l'ensemble des fédérations et associations impliquées dans la mobilisation régionale,

Erick FOURNIER

Directeur Régional PACAC APF France handicap

erick.fournier@apf.asso.fr

07.88.87.45.65



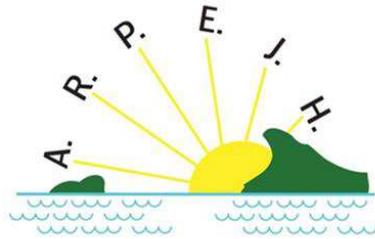
Direction Régionale APF France Handicap

Provence – Alpes – Côte d'Azur – Corse

210 rue Jean de Guiramand, 1329 AIX EN PROVENCE

Tél : 04 42 37 07 87

E-mail : dr.pacacorse@apf.asso.fr



DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT MEDICO-EDUCATIF

IME La Pépinière SESSAD Les Iris
UEMA Les Myosotis



ASSOCIATION
DES DAMES
DE LA PROVIDENCE



avec la
clinique
bonneveine



Association loi 1901

Direction Régionale APF France Handicap

Provence – Alpes – Côte d'Azur – Corse

210 rue Jean de Guiramand, 1329 AIX EN PROVENCE

Tél : 04 42 37 07 87

E-mail : dr.pacacorse@apf.asso.fr





**Monsieur le président du
Conseil Départemental du Var
Monsieur Marc GIRAUD
390 avenue des Lices
BP 1303
83076 TOULON Cedex**

**Mobilisation inter-associative et inter-fédérale
Relative aux mesure de l'accord Laforcade – Ségur de la santé**

**Objet : Conséquences du Ségur de la santé / attractivité des métiers du soin et de
l'accompagnement**

Madame la présidente du conseil départemental de Vaucluse,

Vous avez été dernièrement élu président du conseil départemental et nous vous en félicitons.

Nous souhaitons attirer immédiatement votre attention sur la situation des professionnels du secteur social et médico-social œuvrant dans le secteur de l'accompagnement des situations de handicap, du grand âge, de la protection de l'enfance, de la lutte contre les exclusions et la protection juridique des majeurs. Ils ont contribué de manière continue à la gestion de la crise Covid-19, en assurant des missions de soins et d'accompagnement de proximité auprès des plus vulnérables pendant toute la pandémie.

Ces derniers mois, nous avons régulièrement alerté le gouvernement sur les effets collatéraux négatifs du Ségur de la santé pour la question de l'attractivité des métiers du soin et de l'accompagnement dans les services et établissements sociaux et médico-sociaux.

Créant un secteur à deux vitesses - les EHPAD et l'hôpital d'un côté, le reste du secteur social et médico-social de l'autre - les effets du Ségur de la Santé ont été catastrophiques pour note secteur non revalorisé : fuite des compétences vers les secteurs mieux rémunérés, dégradation du climat social, mouvements de grève, difficultés de recrutement, fragilisation des équipes confrontées à une baisse des taux d'encadrement, tensions interpersonnelles entre les professionnels du soin et de l'accompagnement...

Le constat est aujourd'hui sans appel : le Ségur de la santé a exacerbé les difficultés de nos organisations précisément au moment où il importait de les soutenir après un an et demi de fonctionnement marqué par la gestion du COVID.



La mission *Laforcade* voulue par le gouvernement pour rechercher des solutions a été l'occasion pour nous d'exprimer ces constats et nos craintes quant au maintien de l'attractivité de notre secteur : ces craintes ont été entendues mais seulement en partie.

En effet, les récentes annonces du gouvernement ne sont pas à la hauteur des attentes des organismes gestionnaires et des professionnels. Elles viennent altérer encore plus le fonctionnement de nos établissements, et les conséquences pour la qualité de l'accueil et l'accompagnement des personnes. Si la revalorisation de la rémunération de certains de nos professionnels à compter de 2022 constitue un progrès, la fracture reste béante entre les personnels, mais aussi entre les établissements qui vont devoir faire face à des différences de vision entre financeurs. Elle a pour effet direct de mettre en concurrence des structures appartenant à une même branche professionnelle, voire à un même employeur, sur les recrutements de personnels.

Si l'accord de méthode constitue une avancée, elle n'est que partielle, laissant de côté bon nombre de salariés des structures sociales et médico-sociales financés par l'assurance maladie, les départements et l'Etat, fragilisant les organisations et les collectifs de travail.

Nos établissements et services sont mis en tension, confrontés au risque d'une application doublement différenciée des mesures de revalorisation des professionnels du social et médico-social (selon le métier, selon le financeur). Cette différence de traitement des financeurs fragilise les organismes gestionnaires qui auront l'obligation d'appliquer les revalorisations de manière homogène à qualification/formation/diplôme identique....

Aujourd'hui nos associations sont engagées dans un vaste mouvement de transformation de leur offre de service : il est essentiel que les pouvoirs publics accompagnent les acteurs dans cette transformation. Cette transformation passera inéluctablement par une prise en compte de l'évolution nécessaire des pratiques professionnelles et des conditions de travail. Le maintien du niveau d'engagement et de motivation de nos professionnels reste la clé de la réussite de ce chantier important.

Sur ce point, le Ségur de la santé – même corrigé pour partie par l'accord de méthode – n'est pas de nature à accompagner ce mouvement, et ne favorise pas la reconnaissance des professionnels impliqués dans la mise en œuvre de la transformation de notre offre. Cette reconnaissance passe forcément par une revalorisation des salaires et la mise en place de parcours professionnels.

Nous savons que vous prendrez en compte cette problématique pour dégager les financements nécessaires au rétablissement d'une situation juste et équitable en faveur de la reconnaissance du travail et de l'engagement de tous les professionnels du secteur social et médico-social.



Nous souhaitons vivement pouvoir compter sur vous dans la démarche en cours en faveur de l'attractivité des métiers du secteur, notamment en participant à la conférence des financeurs prévue par l'accord *Laforcade*.

Nous vous prions de croire, Monsieur le président, en notre sincère considération.

Pour l'ensemble des fédérations et associations impliquées dans la mobilisation régionale,

Erick FOURNIER

Directeur Régional PACAC APF France handicap

erick.fournier@apf.asso.fr

07.88.87.45.65







**Madame la présidente du
Conseil Départemental de Vaucluse
Mme Dominique SANTONI
Hôtel du département
Rue Viala
84909 AVIGNON Cedex 9**

**Mobilisation inter-associative et inter-fédérale
Relative aux mesure de l'accord Laforcade – Ségur de la santé**

**Objet : Conséquences du Ségur de la santé / attractivité des métiers du soin et de
l'accompagnement**

Madame la présidente du conseil départemental de Vaucluse,

Vous avez été dernièrement élue présidente du conseil départemental et nous vous en félicitons.

Nous souhaitons attirer immédiatement votre attention sur la situation des professionnels du secteur social et médico-social œuvrant dans le secteur de l'accompagnement des situations de handicap, du grand âge, de la protection de l'enfance, de la lutte contre les exclusions et la protection juridique des majeurs. Ils ont contribué de manière continue à la gestion de la crise Covid-19, en assurant des missions de soins et d'accompagnement de proximité auprès des plus vulnérables pendant toute la pandémie.

Ces derniers mois, nous avons régulièrement alerté le gouvernement sur les effets collatéraux négatifs du Ségur de la santé pour la question de l'attractivité des métiers du soin et de l'accompagnement dans les services et établissements sociaux et médico-sociaux.

Créant un secteur à deux vitesses - les EHPAD et l'hôpital d'un côté, le reste du secteur social et médico-social de l'autre - les effets du Ségur de la Santé ont été catastrophiques pour note secteur non revalorisé : fuite des compétences vers les secteurs mieux rémunérés, dégradation du climat social, mouvements de grève, difficultés de recrutement, fragilisation des équipes confrontées à une baisse des taux d'encadrement, tensions interpersonnelles entre les professionnels du soin et de l'accompagnement...

Le constat est aujourd'hui sans appel : le Ségur de la santé a exacerbé les difficultés de nos organisations précisément au moment où il importait de les soutenir après un an et demi de fonctionnement marqué par la gestion du COVID.

La mission *Laforcade* voulue par le gouvernement pour rechercher des solutions a été l'occasion pour nous d'exprimer ces constats et nos craintes quant au maintien de l'attractivité de notre secteur : ces craintes ont été entendues mais seulement en partie.

En effet, les récentes annonces du gouvernement ne sont pas à la hauteur des attentes des organismes gestionnaires et des professionnels. Elles viennent altérer encore plus le fonctionnement de nos établissements, et les conséquences pour la qualité de l'accueil et l'accompagnement des personnes. Si la revalorisation de la rémunération de certains de nos professionnels à compter de 2022 constitue un progrès, la fracture reste béante entre les personnels, mais aussi entre les établissements qui vont devoir faire face à des différences de vision entre financeurs. Elle a pour effet direct de mettre en concurrence des structures appartenant à une même branche professionnelle, voire à un même employeur, sur les recrutements de personnels.

Si l'accord de méthode constitue une avancée, elle n'est que partielle, laissant de côté bon nombre de salariés des structures sociales et médico-sociales financés par l'assurance maladie, les départements et l'Etat, fragilisant les organisations et les collectifs de travail.

Nos établissements et services sont mis en tension, confrontés au risque d'une application doublement différenciée des mesures de revalorisation des professionnels du social et médico-social (selon le métier, selon le financeur). Cette différence de traitement des financeurs fragilise les organismes gestionnaires qui auront l'obligation d'appliquer les revalorisations de manière homogène à qualification/formation/diplôme identique...

Aujourd'hui nos associations sont engagées dans un vaste mouvement de transformation de leur offre de service : il est essentiel que les pouvoirs publics accompagnent les acteurs dans cette transformation. Cette transformation passera inéluctablement par une prise en compte de l'évolution nécessaire des pratiques professionnelles et des conditions de travail. Le maintien du niveau d'engagement et de motivation de nos professionnels reste la clé de la réussite de ce chantier important.

Sur ce point, le Ségur de la santé – même corrigé pour partie par l'accord de méthode – n'est pas de nature à accompagner ce mouvement, et ne favorise pas la reconnaissance des professionnels impliqués dans la mise en œuvre de la transformation de notre offre. Cette reconnaissance passe forcément par une revalorisation des salaires et la mise en place de parcours professionnels.

Nous savons que vous prendrez en compte cette problématique pour dégager les financements nécessaires au rétablissement d'une situation juste et équitable en faveur de la reconnaissance du travail et de l'engagement de tous les professionnels du secteur social et médico-social.

Nous souhaitons vivement pouvoir compter sur vous dans la démarche en cours en faveur de l'attractivité des métiers du secteur, notamment en participant à la conférence des financeurs prévue par l'accord *Laforcade*.

Nous vous prions de croire, Madame la présidente, en notre sincère considération.

Pour l'ensemble des fédérations et associations impliquées dans la mobilisation régionale,

Erick FOURNIER

Directeur Régional PACAC APF France handicap

erick.fournier@apf.asso.fr

07.88.87.45.65



Direction Régionale APF France Handicap

Provence – Alpes – Côte d'Azur – Corse

210 rue Jean de Guiramand, 13290 AIX EN PROVENCE

Tél : 04 42 37 07 87

E-mail : dr.pacacorse@apf.asso.fr



A3 Luberon



Direction Régionale APF France Handicap

Provence – Alpes – Côte d'Azur – Corse

210 rue Jean de Guiramand, 13290 AIX EN PROVENCE

Tél : 04 42 37 07 87

E-mail : dr.pacacorse@apf.asso.fr



Monsieur Gilles SIMEONI
Président Du Conseil de la Collectivité
Territoriale Unique de Corse
22 cours Grandval
BP 215
20187 AJACCIO CEDEX 1

Mobilisation inter-associative et inter-fédérale
Relative aux mesure de l'accord Laforcade – Ségur de la santé

Objet : Conséquences du Ségur de la santé / attractivité des métiers du soin et de l'accompagnement

Monsieur le président de la Collectivité Unique de Corse,

Nous souhaitons attirer votre attention sur la situation des professionnels du secteur social et médico-social œuvrant dans le secteur de l'accompagnement des situations de handicap, du grand âge, de la protection de l'enfance, de la lutte contre les exclusions et la protection juridique des majeurs. Ils ont contribué de manière continue à la gestion de la crise Covid-19, en assurant des missions de soins et d'accompagnement de proximité auprès des plus vulnérables pendant toute la pandémie.

Ces derniers mois, nous avons régulièrement alerté le gouvernement sur les effets collatéraux négatifs du Ségur de la santé pour la question de l'attractivité des métiers du soin et de l'accompagnement dans les services et établissements sociaux et médico-sociaux.

Créant un secteur à deux vitesses - les EHPAD et l'hôpital d'un côté, le reste du secteur social et médico-social de l'autre - les effets du Ségur de la Santé ont été catastrophiques pour notre secteur non revalorisé : fuite des compétences vers les secteurs mieux rémunérés, dégradation du climat social, mouvements de grève, difficultés de recrutement, fragilisation des équipes confrontées à une baisse des taux d'encadrement, tensions interpersonnelles entre les professionnels du soin et de l'accompagnement...

Le constat est aujourd'hui sans appel : le Ségur de la santé a exacerbé les difficultés de nos organisations précisément au moment où il importait de les soutenir après un an et demi de fonctionnement marqué par la gestion du COVID.



La mission *Laforcade* voulue par le gouvernement pour rechercher des solutions a été l'occasion pour nous d'exprimer ces constats et nos craintes quant au maintien de l'attractivité de notre secteur : ces craintes ont été entendues mais seulement en partie.

En effet, les récentes annonces du gouvernement ne sont pas à la hauteur des attentes des organismes gestionnaires et des professionnels. Elles viennent altérer encore plus le fonctionnement de nos établissements, et les conséquences pour la qualité de l'accueil et l'accompagnement des personnes. Si la revalorisation de la rémunération de certains de nos professionnels à compter de 2022 constitue un progrès, la fracture reste béante entre les personnels, mais aussi entre les établissements qui vont devoir faire face à des différences de vision entre financeurs. Elle a pour effet direct de mettre en concurrence des structures appartenant à une même branche professionnelle, voire à un même employeur, sur les recrutements de personnels.

Si l'accord de méthode constitue une avancée, elle n'est que partielle, laissant de côté bon nombre de salariés des structures sociales et médico-sociales financés par l'assurance maladie, les départements et l'Etat, fragilisant les organisations et les collectifs de travail.

Nos établissements et services sont mis en tension, confrontés au risque d'une application doublement différenciée des mesures de revalorisation des professionnels du social et médico-social (selon le métier, selon le financeur). Cette différence de traitement des financeurs fragilise les organismes gestionnaires qui auront l'obligation d'appliquer les revalorisations de manière homogène à qualification/formation/diplôme identique....

Aujourd'hui nos associations sont engagées dans un vaste mouvement de transformation de leur offre de service : il est essentiel que les pouvoirs publics accompagnent les acteurs dans cette transformation. Cette transformation passera inéluctablement par une prise en compte de l'évolution nécessaire des pratiques professionnelles et des conditions de travail. Le maintien du niveau d'engagement et de motivation de nos professionnels reste la clé de la réussite de ce chantier important.

Sur ce point, le Ségur de la santé – même corrigé pour partie par l'accord de méthode – n'est pas de nature à accompagner ce mouvement, et ne favorise pas la reconnaissance des professionnels impliqués dans la mise en œuvre de la transformation de notre offre. Cette reconnaissance passe forcément par une revalorisation des salaires et la mise en place de parcours professionnels.

Nous savons que vous prendrez en compte cette problématique pour dégager les financements nécessaires au rétablissement d'une situation juste et équitable en faveur de la reconnaissance du travail et de l'engagement de tous les professionnels du secteur social et médico-social.



Nous souhaitons vivement pouvoir compter sur vous dans la démarche en cours en faveur de l'attractivité des métiers du secteur, notamment en participant à la conférence des financeurs prévue par l'accord *Laforcade*.

Nous vous prions de croire, Monsieur le président, en notre sincère considération.

Pour l'ensemble des fédérations et associations impliquées dans la mobilisation,

Erick FOURNIER

Directeur Régional PACAC APF France handicap

erick.fournier@apf.asso.fr

07.88.87.45.65

